

Fiche produit

CONTRAT N°4019 (cotisations variables)



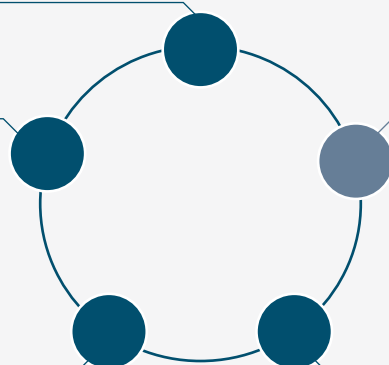
Garanties et options

Points forts

Décès et PTIA

Décès, PTIA + IPT et ITT
(IPT : taux contractuel d'incapacité ≥ à 66%)

Décès, PTIA + IPT et ITT et IPP
(IPP : taux contractuel d'incapacité > à 33% et < à 66%)



Rachat des MNO* en option
*Maladies Non Objectives dorsales et psychiatriques

Indemnisation forfaitaire
(non limitée à la perte de salaire)



E-sélection

Remboursement de l'IPT sur la base du CRD

Indemnisation pendant toute la durée du mi-temps thérapeutique

Irrévocabilité des garanties

Formalités contractuelles

Capitaux à assurer	≤ 200 000 €	≤ 350 000 €	> 200 000 € à ≤ 500 000 €	> 350 000 € à ≤ 500 000 €	> 500 000 € à ≤ 750 000 €	> 750 000 € à ≤ 1 000 000 €	> 1 000 000 € à ≤ 1 500 000 €
≤ 50 ans	QSS, si réponse à oui, QS				QS+RM+PS	QS+RM+PS+ECV+ Echo cardiaque	QS+RM+PS+ECV+ Cotinine urinaire+ Echo cardiaque+QF
> 50 ans ≤ 60 ans	QSS, si réponse à oui, QS			QS+PS+PSA			
> 60 ans	QS		QS+PS+PSA		QS+RM+PS+PSA+ECV	QS+RM+PS+ECV+ PSA+Echo cardiaque	QS+RM+PS+ECV+PSA+ Cotinine urinaire+ Echo cardiaque+QF

QSS : Questionnaire de Santé Simplifié

QS : Questionnaire de santé

RM : Rapport médical (5 pages)

PS : Profil sanguin : Numération globulaire avec formule sanguine – Plaquettes – Dosage de la protéine C réactive (CRP) - Dosage de la glycémie - Créatinine - Uricémie - Cholestérol total + HDL - Triglycérides - Transaminases SGOT/SGPT – Gamma GT - Anticorps anti VIH-1 et VIH-2 - sérologie de l'hépatite B (antigène HBs – anticorps anti-HBs – anticorps anti-HBc) - sérologie hépatite C (anticorps anti-VHC)

PSA : Prostatic Specific Antigen (uniquement pour les hommes)

Test de cotinine urinaire : pour les non-fumeurs

ECV * : Examen cardiovasculaire avec compte rendu ainsi que le tracé d'un ECG

Echographie Cardiaque * :

*L'ECV et l'Echographie Cardiaque sont réalisés par le même cardiologue (ces examens sont pratiqués au repos)

QF : Questionnaire engagements d'assurance

Caractéristiques des prêts



TYPE DE PRÊT

Prêts amortissables, avec ou sans différé, par paliers, in fine ou relais



DURÉE MAXIMALE

30 ans sauf 20 ans in fine et relais



MONTANT MINIMUM

Aucun



MONTANT MAXIMUM

1 500 000€ moins de 65 ans / 500 000€ au-delà de 65 ans

Limites d'âge

Calcul de l'âge : date anniversaire de l'assuré

	Adhésion	Fin de garantie
Décès	< 80 ans	85 ^{ème} anniversaire
PTIA	< 65 ans	67 ^{ème} anniversaire
ITT et IPT et IPP	< 65 ans	67 ^{ème} anniversaire

Prise en charge des sinistres

Couverture décès accidentel

3 mois max. dès l'adhésion*

Délai de déclaration maximum (sauf décès)

180 jours

Franchise

30, 60, 90 et 180 jours

Délai de rechute (sans appliquer une nouvelle franchise)

2 mois

Territorialité

Monde entier*

Exonération des cotisations en cas de sinistre

Non mais remboursées
en cas de sinistre

* Dans certaines limites prévues aux conditions générales.

Les garanties sont accordées sous réserve des conditions d'acceptation de l'assureur, et dans les limites et exclusions figurant au contrat.



Document non contractuel, réservé à un usage interne et exclusif du distributeur inscrit à l'Orias et partenaire d'iAssure. Seule la responsabilité du partenaire d'iAssure pourrait être engagée dans le cas d'une utilisation non conforme de ce document. Dans cette hypothèse iAssure décline toute responsabilité.

iAssure, société par actions simplifiée au capital social de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 3, rue Victor Schoelcher - Bâtiments E et F - 44800 ST-HERBLAIN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 524 114 600 RCS Nantes - n° ORIAS 10057441

